

Règlement de la course
des 24 heures vélo
de Louvain-la-Neuve 2023



Table des matières

0. PREAVIS.....	2
0.1 CONTACT DES RESPONSABLES COURSE.....	2
1. DISPOSITIONS GÉNÉRALES.....	3
1.1 INSCRIPTIONS.....	3
1.2 PRIX.....	3
2. LA COURSE VELO.....	4
2.1 CONTROLE TECHNIQUE.....	4
2.2 DISPOSITIONS TECHNIQUES.....	4
2.3 CIRCUITS.....	6
2.4 CATEGORIE COURSE.....	6
2.5 CATEGORIE HUMANITAIRE.....	6
2.6 CATEGORIE FOLKLORIQUE.....	7
2.7 CATEGORIE ASPU/ALUMNI.....	8
2.8 CATEGORIE ENTREPRISE.....	8
2.9 CLASSEMENTS.....	8
3. VILLAGE COURSE.....	10
3.1 MATERIEL.....	10
3.2 EMLACEMENT.....	10
3.3 RAVITAILLEMENT.....	10
3.4 INTERDICTIONS.....	10
3.5 PLAN DU VILLAGE.....	11
4. POSTES DE SECURITE.....	12
4.1 BUT DU POSTE DE SECURITE.....	12
4.2 DEROULEMENT DE LA PERMANENCE AU POSTE DE SECURITE.....	12
4.3 PROCEDURE EN CAS D'ACCIDENT.....	12
4.4 MATERIEL DE SECURITE.....	13
4.5 CONTROLE PAR LES ORGANISATEURS.....	13
5. SANCTIONS ET CAUTIONS.....	14
5.1 CAUTION TOTALE.....	14
6. SPONSORING ET PUBLICITE.....	16
7. ASSURANCES.....	17

0. Préavis

Le responsable (capitaine) de l'équipe est chargé de l'inscription de son équipe. Inscriptions en ligne : remplir le formulaire via www.24heureslln.be

0.1 Contact des responsables course

Mail : course@cse.be

Téléphone :

- Alice TILKIN : +32 472 83 49 53
- Matthieu GOETZ : +32 471 22 56 96

Vu l'importance de cette manifestation, la Police d'Ottignies-LLN ainsi que les Pompiers de Wavre imposent une série de mesures particulières reprises dans l'Ordonnance de Police, la prescription des pompiers et dans le résumé sur les mesures de prévention, de sécurité et de lutte contre l'incendie des pompiers.

Ces documents se trouvent sur le site de l'évènement <https://24heureslln.be/documents-utiles/>, dans la catégorie "Documents utiles". Tous les participants à la course ont l'obligation de lire **intégralement** ces directives, ainsi que le règlement de la course. C'est indispensable pour une sécurité optimale.

Voici un extrait de ces documents sur lequel nous voulons insister :

1. Toute bouteille en verre, toute canette et alcool autre que la bière et les bières spéciales sont strictement interdits durant toute la durée des 24h vélo, sur tout le site de Louvain-la-Neuve. Cela comprend donc le village course également.
2. Toute équipe possédant des bouteilles en verre, canette ou alcool non-autorisé, se verra confisquer cela dès le premier avertissement. Le contenu sera vidé dans les égouts et les contenants seront jetés.

1. Dispositions générales

Les 24 Heures vélo de Louvain-la-Neuve sont organisées par le Centre Sportif Étudiant (CSE Animations ASBL, appelé par la suite les « **organiseurs** »). Cette course cycliste est ouverte à tous, sous réserve d'acceptation discrétionnaire par les organisateurs, et se déroule sur un circuit déterminé par les organisateurs. Dans le présent règlement, seront dénommés « **les participants** » : les équipes vélo participantes, ainsi que les responsables des divers stands et des animations organisées sur le site.

Seules les équipes régulièrement inscrites selon la procédure déterminée par les organisateurs sont autorisées à participer aux 24 heures vélo.

1.1 Inscriptions

Pour inscrire valablement un vélo, le responsable d'équipe (**capitaine**) doit :

1. **Inscrire son équipe** en remplissant le formulaire en ligne via : www.24heureslln.be

Le responsable d'équipe recevra un mail de confirmation de l'inscription dans les jours qui suivent. L'inscription ne sera prise en compte qu'après réception du paiement avec la communication adéquate.

2. **Être présent au briefing** des capitaines (réunion d'information générale)

Le briefing aura lieu le vendredi 13 octobre. L'heure et le lieu précis seront communiqués via la boîte mail du capitaine. Ce briefing étant très important, nous vous demandons d'arriver à l'heure exacte qui vous sera communiquée.

La présence au briefing est obligatoire et doit être prouvée par la signature du capitaine sur la feuille de présence « **Briefing des capitaines** ». Toute absence sera sanctionnée par un retrait de caution immédiat de 50€, **le capitaine se doit donc de consulter régulièrement sa boîte mail**.

Les inscriptions se clôturent le mercredi 11 octobre 2023.

1.2 Prix

Le montant d'inscription d'une équipe vélo est fixé à 70€ pour toutes les catégories. En plus de l'inscription, une caution de 200€ vous est demandée afin d'assurer le respect des normes imposées par le présent règlement.

Le montant total de 270€ devra être versé au numéro de compte **BE83 2710 6137 0215** (compte des **24H vélo de l'ASBL CSE Animations**) avant le dimanche 15 octobre 2023, avec la communication suivante : *Nom de l'équipe – Nom et prénom du capitaine – Catégorie dans laquelle vous êtes inscrits - Frais d'inscription + caution.*

Ce prix comprend la participation à la course, l'encadrement, le chronométrage, l'emplacement, l'électricité ainsi que l'ensemble du ravitaillement (eau et nourriture).

Toute annulation de l'inscription après le vendredi 20 octobre 2023 entraînera la perte des 70€ du montant d'inscription.

De plus, l'inscription n'est enregistrée qu'après réception du paiement de la caution.

2. La course vélo

En cas de problème avant et pendant la course, l'équipe est tenue d'avertir immédiatement les organisateurs se trouvant dans le Village Course (sur la Place Polyvalente).

2.1 Contrôle technique

Chaque vélo inscrit et les vélos de rechanges devront se rendre au contrôle technique, afin que les organisateurs puissent contrôler la bonne application des exigences techniques qui se trouvent décrites ci-dessous. Celui-ci aura lieu le dimanche 22 et le lundi 23 octobre 2023. Le lieu et l'heure vous parviendront via la boîte mail du capitaine. Tous les vélos devront se présenter au contrôle technique le dimanche tandis que les vélos folklo s'y présenteront le lundi. Par ailleurs, Les vélos folklo doivent être finis pour le contrôle technique car c'est à ce moment que les photos pour le concours seront prises. Ces photos seront mises sur le site des 24h : www.24heuresln.be

2.2 Dispositions techniques

2.2.1 Normes de sécurité

Tous les vélos inscrits ainsi que les vélos folkloriques doivent répondre aux normes de sécurité prescrites par le Code de la Route (catadioptrés, sonnettes, freins, etc...).

2.2.2 Dimensions

Le gabarit de chaque vélo doit respecter les normes maximales suivantes :

- Longueur totale de 400 cm
- Hauteur de 200 cm
- Hauteur de selle 150 cm (pas de vélos superposés)
- Largeur de 190 cm
- Largeur au sol 150 cm
- Poids 75 kg (une dérogation peut être accordée principalement sur la base du système de freinage)
- Le diamètre des roues avant et arrière ne peut excéder 750 mm, grand Bi excepté
- La largeur minimale requise pour les pneus est de 30mm

Ces dimensions sont à respecter car elles sont dictées par les impératifs du circuit !

2.2.3 Vélo et guidons

Les vélos électriques sont totalement prohibés. Les seuls types de guidons admis sont les guidons plats. Les guidons de course, ainsi que tous les autres types de guidons, sont interdits. Il est recommandé de choisir un vélo de type gravel équipé d'un guidon plat, car les roues s'adaptent mieux au tracé.

2.2.4 Phares

Les vélos devront impérativement allumer leurs phares à 18h30 le mardi. L'éclairage doit obligatoirement être électrique sur piles comprenant un phare jaune ou blanc à l'avant et un rouge à l'arrière. Les phares devront rester allumer jusque 7h30 le mercredi.

2.2.5 Cale-pieds

L'usage des cale-pieds, pédales automatiques ou tout autre système similaire est prohibé.

2.2.6 Casques

Le port du casque de protection cycliste est obligatoire pour les participants des catégories Course, Humanitaire, ASPU/Alumni et Entreprise, par ordonnance de police, pendant toute la durée de la course. Seul, la catégorie folklorique est exemptée.

2.2.7 Plaques de cadre

Chaque vélo sera obligatoirement individualisé par une plaque numérotée fournie au contrôle technique par les organisateurs. Lors du contrôle technique, les organisateurs effectueront le colsonage de cette plaque qui devra être fixée solidement à l'avant du vélo de manière à être toujours visible.

En cas de bris accidentel, et accidentel uniquement, des colsons, le vélo doit être présenté immédiatement aux organisateurs responsables du Village Course afin d'être recolsoné.

2.2.8 Vélos de rechange

En cas d'accident, afin de ne pas perdre de temps, chaque équipe peut, si elle le souhaite, disposer de 5 vélos de rechange maximum. Chacun de ces vélos devra également passer au contrôle technique et devra disposer d'une plaque de cadre sous peine d'une perte de 50€ de la caution.

2.2.9 Puce électronique

Le système de comptage des tours est entièrement automatisé. Chaque équipe disposera d'une puce électronique. Celle-ci sera fournie par les organisateurs et est indispensable durant toute la course pour permettre le comptage aux postes de contrôle. L'endroit où mettre votre puce vous sera expliqué lors du briefing des capitaines et rappelé lors du contrôle technique.

En cas de problème avec la puce, le vélo doit immédiatement être présenté auprès des responsables au stand info course. En cas d'accident et de changement de vélo, n'oubliez pas de changer votre puce de vélo également.

La distribution des puces se fera lors du contrôle technique par les organisateurs. Chaque équipe est responsable de sa puce électronique dès réception et jusqu'à sa reprise. La récupération se fera après la course auprès des organisateurs, le mercredi 25 octobre pour 15h00 au plus tard. Veillez à ce que les organisateurs notent bien votre nom d'équipe lors de la remise. Une perte de 200€ de caution sera prélevée si la puce ne nous revient pas à temps et en bon état.

2.2.10 Contrôle de conformité du vélo

Afin d'éviter toute forme de fraude, un contrôle sévère de la conformité du vélo pourra être effectué durant toute la durée de la course. Tout manquement à l'une des dispositions techniques citée ci-dessus entraînera la perte de tout ou d'une partie de la caution ou la mise hors course immédiate par les organisateurs.

2.2.11 Réparations

Chaque équipe est tenue de disposer de son propre matériel de réparation. Néanmoins, un stand de réparation sera disponible sur le village course avec du matériel à prix coutant.

2.3 Circuits

Deux circuits différents sont tracés. Le petit circuit sera suivi par la catégorie Folklorique tandis que le grand circuit sera destiné à toutes les autres catégories. La séparation des deux circuits sera indiquée par des grands panneaux de signalisation.

Un système distinct de comptage des tours sera mis en place pour les deux circuits afin d'éviter toute tentative de fraude.

Le plan des circuits se trouve sur le site : www.24heureslln.be

2.4 Catégorie Course

Sauf exception accordée par les organisateurs, les équipes des vélos courses seront regroupées dans le « Village Course », situé sur la place polyvalente.

2.5 Catégorie Humanitaire

2.5.1 Présentation du projet

Chaque équipe devra remettre, lors de son inscription, une page de présentation du projet pour lequel elle souhaite concourir. Il vous est aussi demandé de donner une photocopie de l'extrait du moniteur concernant votre ASBL ainsi que son numéro de compte. En effet, la somme gagnée ne peut en aucun cas être versée sur un compte personnel.

Chaque association représentée par un vélo humanitaire devra également nous fournir une brève description de son projet humanitaire (4-5 lignes) qui sera publié sur le site internet www.24heureslln.be dans la rubrique « Course », onglet « Vélo Humanitaire ». L'équipe humanitaire s'engage également à fournir aux organisateurs un logo de leur association et un lien vers leur site internet qui seront mis en ligne par les organisateurs.

Si vous voulez rouler pour un projet humanitaire non rattaché à une ASBL ou une ONG, une dérogation pourra vous être accordée si la cause défendue est jugée suffisamment humanitaire par les organisateurs.

2.5.2 T-shirt

Les coureurs devront porter un dossard ou un T-shirt avec le logo de l'association ou le nom du projet humanitaire pour lequel ils courent.

2.5.3 Opération Humanibière

L'opération Humanibière a été lancée il y a quelques années. C'est une opération qui ponctionne 10 centimes par bière vendue aux bars des 24H vélo de LLN.

Ce fond collecté est ensuite redistribué à toutes les équipes de la catégorie Humanitaire, au prorata du nombre de tours effectués. Les 3 premiers vélos se verront récompensés par une prime supplémentaire.

L'argent sera versé au numéro de compte du projet, fourni dans le dossier remis par l'équipe qui le parraine, endéans les 60 jours qui suivent les 24 heures vélo de Louvain-la-Neuve.

2.5.4 Vélos

Une association peut être représentée par 2 vélos au maximum afin de maximiser le nombre de tours réalisés par l'association tout en maintenant une répartition équitable de l'argent dédié à l'opération Humanibière. Par 2 vélos, on entend 2 équipes distinctes qui représentent l'association, en aucun cas le nombre de tours sera additionné.

Sauf exception accordée par les organisateurs, les équipes des vélos humanitaires seront regroupées dans le « Village Course », situé sur la place polyvalente.

2.6 Catégorie Folklorique

2.6.1 Caractère folklorique du vélo

Le caractère suffisamment folklorique du vélo sera apprécié lors du contrôle technique par les organisateurs. Un vélo peut être refusé de cette catégorie si son aspect folklorique n'est pas suffisamment marqué. Un vélo qui aurait perdu son caractère folklorique pendant la course pourra être transféré dans la catégorie course par les responsables course après avertissement.

Contrairement à la 43^{ème} édition, les vélos seuls avec une armature sont prohibés. Tous les vélos folkloriques devront donc **avoir deux vélos assemblés**. Tout vélo ne contenant qu'un seul vélo sera immédiatement transféré dans la catégorie course.

2.6.2 Photo du vélo

Les vélos folklo doivent être finis pour le contrôle technique le lundi 23 octobre. La photo qui sera reprise pour les votes du plus beau vélo sera faite lors du contrôle technique.

2.6.3 Déroulement

La course folklo se déroule le mardi de 13h00 à 1h00 et reprend le mercredi de 8h30 à 13h00. Chaque équipe devra au minimum effectuer 7 tours le mardi et 3 tours le jeudi.

Un nombre de tours insuffisants ou un non-départ le mercredi matin sera sanctionné par un retrait de la caution "régularité" de 50€.

2.6.4 Gardiennage du vélo

Sauf exception accordée par les organisateurs, les équipes des vélos folkloriques seront regroupées dans le « Village folklo » situé à la place polyvalente. Entre les deux manches, les vélos folkloriques de la Fédé et ceux qui en feront la demande seront garés mais non-garés dans la cour de la Ferme du Biéreau (derrière la place polyvalente). Nous ne sommes donc pas responsables en cas de dommages ou de vol. C'est à vous de prendre vos dispositions pour garder votre vélo folklorique si vous le désirez. Nous vous recommandons vivement d'attacher vos vélos à l'aide d'un cadenas à code pour éviter tout désagrément.

2.6.5 Cotation des vélos

Les vélos seront cotés selon un système de vote du public afin d'élire les 7 plus beaux vélos (le vote sera possible de 13h à 17h le mardi 24 octobre).

Ce top 7 passera ensuite devant un Jury, constitué de personnes n'ayant pas fait partie d'un cercle, KAP ou autre, pour garder un maximum d'impartialité. Ce Jury classera ces 7 vélos à 18h00 au Village Course.

Les critères de cotation du Jury sont les suivants : **Originalité, Esthétique, Ingéniosité et Détails** du vélo folklorique. Ces critères sont tous de même importance.

2.7 Catégorie ASPU/Alumni

2.7.1 Déroulement

La course débute à 13h00 et se termine à 21h00. Les équipes seront regroupées dans le village course, situé sur la Place Polyvalente.

2.7.2 Remise des prix

La remise des prix pour cette catégorie aura lieu le mardi 24 octobre à 21h au Village Course.

2.7.3 Coupes

En plus du classement ASPU/Alumni, deux coupes seront mises en jeu : la coupe « Inter-facultés » pour Alumni et la coupe « Personnel universitaire » pour ASPU. La coupe "Inter-facultés" sera décernée à la faculté ou à la haute école ayant effectué le plus de tours. La coupe "Personnel universitaire" sera attribuée à l'institution, au service, à l'administration, à la clinique universitaire, au centre de recherche de l'UCLouvain ou d'une autre université ayant effectué le plus de tours. Ces coupes seront exposées dans les bâtiments des équipes victorieuses et seront remises en jeu chaque année.

2.8 Catégorie Entreprise

2.8.1 Déroulement

La course débute à 13h00 et se termine à 21h00. Les équipes seront regroupées dans le village course, situé sur la Place Polyvalente.

2.8.2 Remise des prix

La remise des prix pour cette catégorie aura également lieu le mardi 24 octobre à 21h au Village Course.

2.8.3 Business Club

Un espace sera à votre disposition au Good News (Rue des wallons) pour vous permettre d'aller boire un verre entre vous au cœur des festivités des 24 heures vélo. Il sera ouvert pendant la course à partir de 13h mais vous pourrez également vous y retrouver après la remise des prix à 21h.

2.9 Classements

2.9.1 6 classements

Au terme de la course, 6 classements seront établis.

- **Catégorie Course** : par nombre de tours (remportant des lots)
- **Catégorie Humanitaire** : par nombre de tours (remportant l'argent de l'opération Humanibière pour leur association)
- **Catégorie Folklorique** : par nombre de tours
- **Catégorie Folklorique** : pour le plus beau vélo (par vote du jury précédé d'une présélection par les votes du public qui aura lieu le mardi de 13h à 17h).
- **Catégorie ASPU/Alumni** : par nombre de tours (remportant des lots)
- **Catégorie Entreprise** : par nombre de tours (remportant des lots)

2.9.2 Remise des prix

La remise des prix des catégories ASPU/Alumni et Entreprise se fera le mardi 24 octobre à 21h au Village Course, sur la place polyvalente. La remise des prix de toutes les autres catégories se déroulera le mercredi 25 octobre 2023 à 13h sur la Grand Place.

2.9.3 Concourir toute la durée de la course

Pour conserver à l'épreuve son caractère original, tout vélo inscrit est tenu de concourir durant toute la durée de l'épreuve. Soit 24 heures pour les vélos courses et humanitaires, 16 heures et 30 minutes pour les vélos folkloriques (c'est-à-dire les deux manches) et 8 heures pour les vélos ASPU/Alumni et Entreprise.

2.9.4 Interdiction de pelotons

Un tour doit être effectué par un, et un seul cycliste, tout peloton est donc prohibé. Un seul vélo à la fois peut rouler pour les catégories Course, Humanitaire, ASPU/Alumni et Entreprise. Dans le cas contraire, la caution « course » de 60€ peut être prélevée et la disqualification peut être immédiate.

2.9.5 Réclamations

En cas de problème avant et pendant la course, l'équipe est tenue d'avertir immédiatement les organisateurs se trouvant dans le Village Course (sur la Place Polyvalente). Les responsables course sont les seules habilités à trancher les éventuels litiges découlant des réclamations, et ce, sur consultation éventuelle des autres organisateurs.

3. Village Course

3.1 Matériel

Les équipes présentes au Village Course peuvent faire la demande d'une tente SNJ ainsi que d'un lit de camp gratuitement, dans les limites de nos disponibilités. Les premiers arrivés seront les plus sûrement servis. La demande de ce matériel doit être introduite au moment des inscriptions.

Si vous avez fait une demande de matériel, la récupération de celui-ci se fera le mardi 24 octobre 2023 entre 7h00 et 8h00 au magasin qui se trouvera sur le parking du Pont Neuf. Les tentes devront impérativement être montées pour 09h00, heure à laquelle les forces de l'ordre, les services incendie et les organisateurs effectueront le tour de prévention pour s'assurer que les consignes de sécurité ont bien été respectées. Soyez donc prêts.

Dans la journée du mercredi, un contrôleur SNJ passera juger l'état de la tente. Les équipes ne seront autorisées à démonter la tente qu'à la fin de la course et uniquement après avoir obtenu le visa (cachet) du contrôleur SNJ.

Le matériel emprunté devra être ramené à l'endroit où il a été retiré, pour le mercredi 15h00 au plus tard. Assurez-vous d'avoir signé le document qui prouve que vous avez bien tout ramené.

Nous vous demandons de respecter et de rendre tout le matériel qui vous est prêté gratuitement. Tout manquement sera sanctionné par un retrait de caution "matériel" à la hauteur des dégâts occasionnés.

3.2 Emplacement

A la fin de l'événement, toutes les équipes sont priées de mettre leurs ordures dans un sac poubelle, de bien fermer celui-ci et de le mettre dans le "point poubelle" (triangle de barrières bâchées).

Le mercredi, avant votre départ, votre emplacement doit être vérifié par un membre du CSE Animations. C'est-à-dire qu'au moins un membre de l'équipe doit être présent pour vous demander de mettre en ordre les éventuelles remarques. Les emplacements qui n'auront pas pu être vérifiés avec un membre de l'équipe se verront directement sanctionnés par un retrait de caution "propreté".

3.3 Ravitaillement

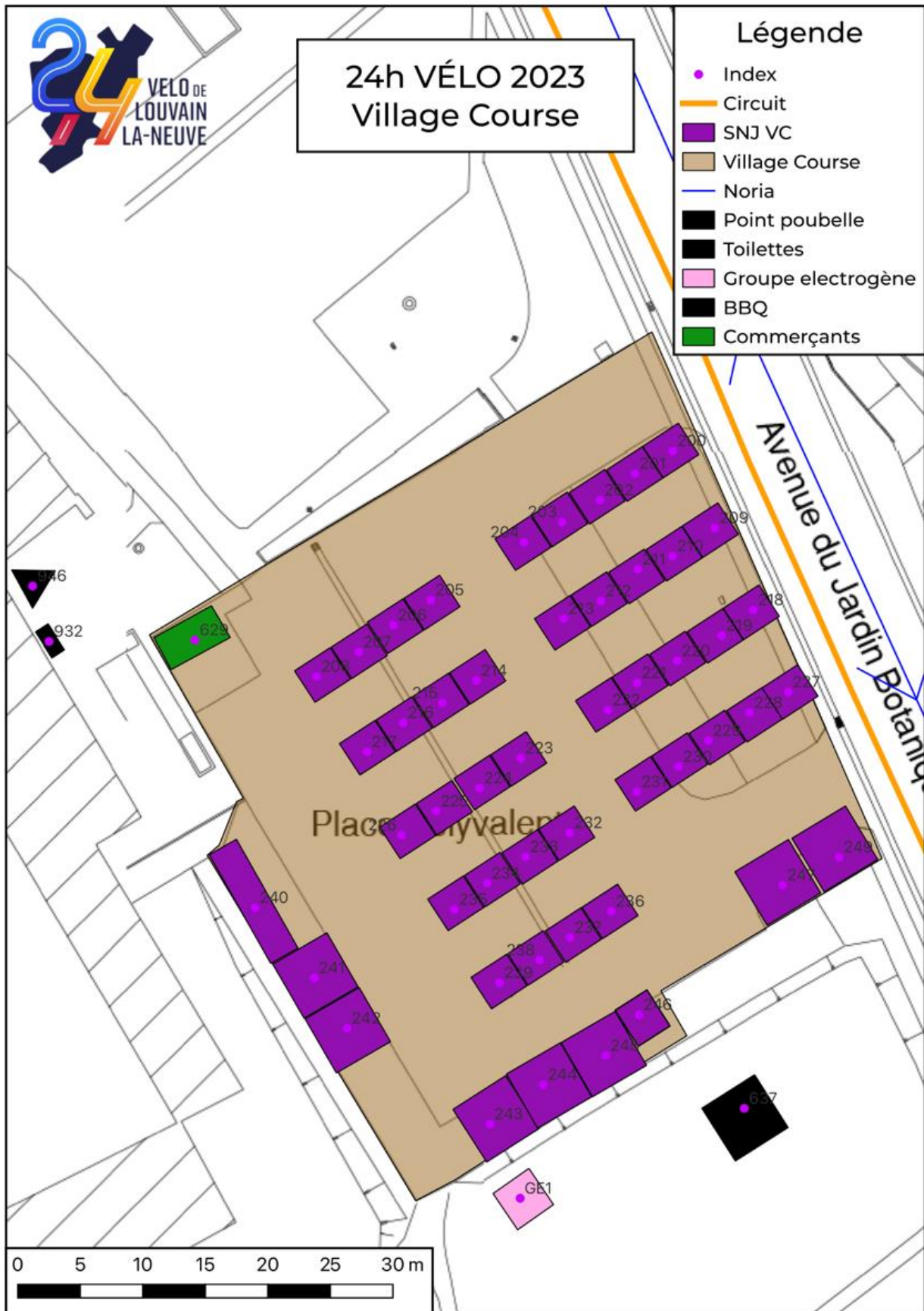
Sur le village course, une « chill » zone avec un ravitaillement sera mis en place. Le ravitaillement contiendra boissons, nourriture, et eau. Le ravitaillement est entièrement gratuit, il est compris dans le prix de participation.

3.4 Interdictions

Durant toute la durée de l'événement, les chiens sont interdits sur le Village Course. Toutes formes de substances alcoolisées et illicites sont également prohibées ainsi que toutes enceintes sonorisées. Tout comportement contraire à l'esprit sportif et convivial du Village Course se verra aussi réprimandé.

En cas de non-respect de ces règles, les organisateurs se réservent le droit de retirer, en partie, ou en totalité la caution.

3.5 Plan du village



4. Postes de sécurité

Les catégories ASPU/Alumni et Entreprises sont exemptées de tenir un poste de sécurité.

4.1 But du poste de sécurité

Les postes de sécurités sont indispensables afin d'éviter tout accident entre un cycliste et un piéton. Ces postes doivent être activement assurés. Si le moindre accident se produit devant un poste de sécurité, l'équipe assurant celui-ci perdra sa caution "poste de sécurité".

4.2 Déroulement de la permanence au poste de sécurité

Toute équipe doit assurer une permanence à un poste de sécurité dont le lieu et la durée seront fixés par les organisateurs et vous seront envoyés par mail dans le courant de la semaine du 9 octobre 2023. Le capitaine d'équipe est civilement responsable de la bonne tenue de ce poste, une convention sera signée lors du contrôle technique.

Cette permanence consiste à assurer la bonne circulation des vélos et des piétons aux endroits prévus à cet effet et dans leurs environs immédiats, ainsi qu'à faciliter le passage des véhicules de secours. Elle est assurée par minimum 2 personnes, membres de l'équipe et plus si la gestion du poste de sécurité le nécessite.

Ces personnes devront, au début de leur permanence, prendre connaissance des consignes de sécurité propres à leur poste. Celles-ci vous auront été distribuées avec le lieu et la durée de votre poste sécurité et seront également accrochées à la barrière Nadar du dit poste.

La permanence à assurer dure en général, entre deux et trois heures. Après cette période, l'équipe en place ne peut quitter son poste que quand la relève est arrivée, c'est-à-dire que le binôme de relève est présent, SOBRE et a pris connaissance des consignes propres au poste de sécurité concerné. Une personne se présentant ivre à son poste se verra immédiatement retirer sa caution « poste de sécurité ».

Dans le cas où l'équipe remplaçante ne se présenterait pas à temps au lieu désigné, l'équipe en place peut tenter de joindre les personnes suivantes par téléphone (le numéro des responsables figurera au poste), le cas échéant elle est tenue de ne pas quitter son poste sans avoir prévenu au préalable un membre de l'équipe sécurité du CSE et d'avoir obtenu son accord. L'organisation dépêchera sur place une équipe de remplacement et remettra alors un visa équivalent au bon de reprise du poste. Tout manquement sera sanctionné par le retrait de la caution « poste de sécurité ».

4.3 Procédure en cas d'accident

En cas d'accident, les responsables du poste de sécurité le plus proche sont tenus de prendre les premières dispositions qui s'imposent :

- Éviter un suraccident
- Avertir un membre du CSE ou un stadier qui relaiera l'information via radio vers le QG
- Appeler directement les organisateurs au numéro du QG qui vous sera communiqué lors du briefing des capitaines

4.4 Matériel de sécurité

Le set de sécurité est composé de :

- Deux vestes de sécurité (sous réserve) ou bandes réfléchissantes,
- Un sifflet

Ce matériel est garanti par une caution “set de sécurité” de 35€ à différencier de la caution “poste de sécurité”. Ces deux cautions sont comprises dans la caution globale.

Pour la première équipe de sécurité d’un poste, le matériel est à prendre lors du briefing des capitaines. De plus, elle doit se trouver à son poste sécurité avant le départ de la course. C’est-à-dire, le mardi 24 octobre 2023 à 12h40.

Le set de sécurité doit être transmis par l’équipe en poste à l’équipe de relève lors des tournantes au poste sécurité. Chaque équipe doit arriver à son poste 10 minutes avant le début de sa permanence. La responsabilité (et donc la caution) est automatiquement transférée d’une équipe à l’autre. Tout problème lors du passage des permanences et des sets de sécurité (incomplet, hors service, ...) doit immédiatement être mentionné aux organisateurs circulant sur le parcours. Dans le cas contraire, c’est l’équipe en place qui sera tenue pour responsable de tout problème (perte, ...) de matériel.

À la fin de la course le mercredi 25 octobre 2023 à 13h, les dernières équipes présentes aux postes sont tenues de rapporter le set de sécurité aux organisateurs à la Place Polyvalente avant 15h00 le mercredi après-midi, sous peine de retrait de la caution « set de sécurité ». Pour être certain que l’équipe ait bien ramené le set de sécurité, une feuille sera à signer à ce moment-là. L’oubli de signer entrainera également la perte de caution “set de sécurité”.

4.5 Contrôle par les organisateurs

Les organisateurs vérifieront régulièrement si le poste sécurité est effectivement assuré par l’équipe prévue. Les équipes qui tiennent un poste de sécurité devront se trouver précisément à l’endroit indiqué lors de l’inscription.

En cas de non-respect de la tenue du poste sécurité, l’équipe se verra perdre la caution “poste de sécurité” de 100€. Un manquement grave (état d’ébriété avancé, ...) ou répété de nature à mettre en danger les coureurs ou piétons pourra être sanctionné plus durement, à l’appréciation des organisateurs.

Afin d’éviter toute équivoque quant au fonctionnement des permanences au poste de sécurité, les capitaines d’équipe devront être présents au briefing des capitaines.

5. Sanctions et cautions

Pour tout problème technique (défiance du système de freinage, éclairages insuffisants, absence du casque pourtant obligatoire, ...), un avertissement et/ou des sanctions en tours seront infligées par les organisateurs en fonction de la gravité de l'infraction. Après un avertissement, l'équipe est tenue d'intervenir dans le même tour pour y remédier (à son stand ou au stand de réparation). Sans cela, les organisateurs prendront unilatéralement les sanctions requises. Celles-ci pouvant aller jusqu'à la mise hors-course.

La mise hors-course, décidée par les organisateurs, sera notifiée par ceux-ci au responsable ou à un délégué de l'équipe intéressée. La mise hors-course entraîne la perte de tout ou d'une partie (sur décision des organisateurs) des cautions engagées et l'obligation de nettoyer et de quitter au plus tôt l'emplacement octroyé par les organisateurs.

5.1 Cautions totales

Le montant total de la caution pour chaque équipe est de 200€. Cette caution sera payée en même temps que les frais d'inscription (70€) au plus tard le dimanche 15 octobre 2023.

Cette caution comprend :

5.1.1 Cautions "briefing"

La présence au briefing des capitaines est obligatoire. Toute absence non justifiée entraînera une perte de caution de 50€.

5.1.2 Cautions "comptage"

La puce électronique doit nous revenir dans les temps impartis et en parfait état. Tout manquement sera sanctionné par une perte de caution de 200€.

5.1.3 Cautions "course"

Les règles de sécurité de la course telles que le port du casque (excepté catégorie folklo), l'utilisation des phares sur piles, un tour effectué par un seul cycliste, et toutes celles mentionnées dans le présent règlement doivent être respectées sous peine d'une perte de caution de 60€.

5.1.4 Cautions "contrôle technique"

Tous les vélos d'une équipe doivent passer au contrôle technique. Tout manquement sera sanctionné par une perte de caution de 50€.

5.1.5 Cautions "régularité"

Les vélos doivent rouler de façon continue sauf en cas de réparation. Dans ce cas, l'équipe devra informer le responsable de course. C'est également le responsable de course qui jugera si oui ou non un vélo est irréparable. Si les organisateurs jugent que le vélo n'a pas suffisamment roulé pendant les 24 heures de course, cela entraînera une perte de caution de 50€.

Pour les vélos folkloriques, l'absence au départ de la seconde manche le mercredi 26 octobre à 8h30 se verra sanctionnée par le retrait de cette caution de 50 €. Tout vélo perdu, détruit ou volé est à signaler directement aux organisateurs présents au Village Course sous peine de retrait de la caution régularité.

5.1.6 Cautions "matériel"

En cas de dégradation de matériel (tente, lit, ...) Une perte de caution allant jusqu'à 100€ pourra être retenue. Si les dégâts sont plus importants, une somme supérieure pourra être exigée.

5.1.7 Caution “propreté”

En fonction de l’avis du vérificateur de la propreté sur l’emplacement à la fin de l’évènement, une somme de 150€ pourra être retenue de la caution.

5.1.8 Caution “poste de sécurité”

En fonction de la bonne tenue du poste de sécurité qui sera contrôlé par les organisateurs, une somme jusqu’à 100€ pourra être prélevée en fonction de la gravité.

Dans le cas d’une double permanence d’une équipe pour pallier l’absence de l’équipe de relève, la caution de l’équipe défaillante lui sera attribuée en partie.

5.1.9 Caution “set de sécurité”

En cas de perte ou de détérioration du matériel du set, une caution allant jusqu’à 35€ pourra être retenue en fonction de l’ampleur des dégâts.

6. Sponsoring et publicité

Tous les sponsors doivent être mentionnés et acceptés par les organisateurs au plus tard au moment des inscriptions.

De plus, les sponsors et publicités font l'objet de règles strictes :

- Leur visibilité doit être limitée. Ainsi, seules les banderoles sont autorisées (toute publicité gonflable ou autre est strictement interdite)
- Toute publicité est totalement interdite en dehors de l'espace octroyé aux participants ;
- En ce qui concerne les sponsors de bière, d'alcool ou de boissons énergisantes, les publicités (banderoles) ne pourront se situer qu'à l'intérieur des tentes.

7. Assurances

L'organisation est pourvue d'une assurance en responsabilité civile "organiseurs". Celle-ci couvre la responsabilité du fait de l'organisation.

Tous les étudiants inscrits à l'UCLouvain bénéficient d'une Assurance Individuelle Étudiant couvrant les accidents survenus pendant la durée de la manifestation. Elle ne couvre en aucun cas les dégâts corporels et matériels des concurrents hors UCLouvain.

Les concurrents qui ne seraient pas couverts par une assurance individuelle ou collective couvrant les accidents corporels ou matériels et qui désirent bénéficier de cette couverture, sont vivement invités à contracter eux-mêmes une assurance auprès d'une société ad hoc.